

236	UTBM service communication	Le Pays	10 juillet 2013
		Grand Est	Fusion - UFC- Université de Bourgogne - Jacques Bahi - communauté d'universités et établissements

Universités Pas de fusion UFC-UB mais une communauté

Les 2 et 3 juillet, les conseils d'administration des Universités de Bourgogne et de Franche-Comté ont décidé de créer une « communauté d'universités et établissements ».

Jacques Bahi, le président de l'Université de Franche-Comté (UFC) la prônait, les conseils d'administration des Universités de Bourgogne et de Franche-Comté l'ont entérinée mercredi dernier : une communauté d'universités et établissements verra le jour en 2014, après qu'une menace de fusion a secoué les deux entités courant mars.

Dans chacune de leur délibération, les CA de l'UFC, le 2 juillet, et de l'UB, réuni le 3, décident donc « de créer une communauté d'universités et établissements au sens du projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche en voie d'être adopté par le Parlement. Ce nouvel établissement public, l'Université de Bourgogne Franche-Comté (UBFC), verra le jour en 2014 ».

La nouvelle UBFC invitera égale-



L'université de Franche-Comté est bien implantée à Belfort et Montbéliard. Cette communauté d'universités devrait permettre au Nord Franche-Comté de conserver sa bonne place. Archives L. Vadam

ment les écoles d'ingénieurs ENSMM Besançon et AgroSup Dijon et l'UTBM, université de technologie, à s'associer, « au sens de la loi, par des conventions d'association qui leur seront propres. Elles seront en outre invitées à devenir membres à part entière, avec voix délibérative, du Conseil académique de l'UBFC ».

Même statut que toute université

D'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche pourront, à leur demande, conclure des conventions propres. La délibération des deux CA

a été adoptée à une large majorité, avec, en Bourgogne, un vote contre et trois abstentions, en Franche-Comté, un vote contre et deux abstentions. Le 12 février, les deux conseils avaient déjà pris une délibération commune, siégeant symboliquement ensemble pour la première fois.

Cette UBFC devrait avoir le même statut qu'une université classique. La gouvernance y est commune mais chaque territoire et chaque établissement-membre gardera son identité. Au demeurant -mais il faut attendre la promulgation de la loi-, les diplômes devraient être délivrés par

l'UBFC et des services devraient être mis en commun. Les deux présidents, Jacques Bahi pour l'UFC, et Alain Bonnin, pour l'UB, donneront lundi prochain des précisions complémentaires lors d'une conférence de presse à Besançon.

Reste à attendre la publication des décrets d'application de la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, qui devrait être adoptée la semaine prochaine : le travail d'élaboration des statuts de la nouvelle UBFC pourra ainsi commencer.

K.F.